

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS1098

présenté par
M. Bentz

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Suicide assisté ou délégué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de repli dissipe l'équivocité du vocable d'aide à mourir.